



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rémunération des infirmiers

Question au Gouvernement n° 4080

Texte de la question

RÉMUNÉRATION DES INFIRMIERS

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Tous ceux qui travaillent dans le milieu hospitalier ou qui l'ont fréquenté savent combien les conditions peuvent y être difficiles : des situations éprouvantes, un rythme dense avec toujours plus de patients, des moyens contraints qui font de nos soignants de véritables « couteaux suisses » au quotidien.

L'été dernier, la revalorisation des carrières dans le cadre du Ségur de la santé devait apporter des réponses au mal-être profond de l'hôpital. Un an après, où en sommes-nous ? Des inégalités entre les infirmiers des catégories A et B créent entre eux un climat malsain. La rémunération nette de 1 730 euros ne correspond pas au salaire de base. Quant aux infirmiers spécialisés, ils s'étonnent du manque de reconnaissance de leurs études dans la nouvelle grille. Même en augmentant les salaires, monsieur le ministre des solidarités et de la santé, vous réussissez à accentuer les tensions internes à l'hôpital !

M. Thibault Bazin. C'est l'injustice en marche !

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Il faut saluer ces augmentations, attendues depuis des années, mais les personnels soignants spécialisés ont le sentiment d'un véritable manque de considération – la preuve en est que plus de 65 % des IADE étaient en grève le 17 mai, tout comme 44 % des IBODE mardi dernier.

Loin de toute polémique, les personnels soignants en ont assez d'entendre qu'ils sont formidables, si derrière, cela ne suit pas. Comment entendez-vous répondre à l'injustice que vous créez ? Quel message voulez-vous envoyer aux jeunes infirmiers qui souhaitent se spécialiser en effectuant un à deux ans d'études supplémentaires pour ne gagner que 13 euros nets de plus par mois ? Leur dévouement total durant la crise sanitaire, et maintenant dans l'étape cruciale qu'est la vaccination, mérite une réponse rapide et adaptée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Joël Aviragnet applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Un an après le Ségur, votre question me permet d'annoncer à la représentation nationale qu'avec Brigitte Bourguignon, Adrien Taquet et Sophie Cluzel, nous avons signé il y a trois jours un nouvel avenant au Ségur de la santé, accord-cadre majoritaire signé – pardonnez-moi de les citer – par Force ouvrière, la CFDT et l'UNSA. Troisième accord majoritaire conclu dans le cadre du Ségur de la santé pour les professions soignantes, il permettra d'étendre le complément de traitement indiciaire de 183 euros nets mensuels à quelque 100 000 soignants supplémentaires du secteur

médicosocial – ceux qu'on appelait jusqu'alors les oubliés du Ségur – à partir du 1er janvier 2022. Le fait que nous signions des accords majoritaires avec des centrales syndicales – dont certaines n'avaient pas signé d'accord national depuis des années – doit vous mettre la puce à l'oreille quant au bilan de nos mesures !

Mme Patricia Mirallès. Exactement !

M. Olivier Véran, ministre. J'ai réuni une première fois les infirmiers anesthésistes – j'étais le premier ministre de la santé à les recevoir depuis vingt ans –, après quoi j'ai convié à une visioconférence tous ceux qui le souhaitent : ils ont été 4 300 à y participer pendant plus d'une heure, sur les quelque 12 000 diplômés que compte cette profession. Nous avons débattu des travaux en cours concernant l'évolution de leurs compétences et de leurs missions – et je n'oublie pas les IBODE dans ma réflexion.

En résumé, aux 13 euros de revalorisation de la grille salariale la première année s'ajoutent 183 euros nets mensuels pour tous – entrant dans le calcul de la retraite ; les infirmiers anesthésistes comme les IBODE bénéficient aussi de bonifications indiciaires du fait de leur spécialité – pour un IADE, cela représente près de 300 euros supplémentaires par mois. À cela s'ajoute la prime d'engagement collectif, pour près de 100 euros nets mensuels ; et en fin de carrière, ce sont quasiment 600 euros nets qui s'ajoutent à tout cela. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Un député du groupe LR. Répondez à la question !

M. Olivier Véran, ministre. À la fin des fins, un infirmier qui termine sa carrière touche donc 600 à 700 euros nets supplémentaires par mois grâce au Ségur de la santé. Vous pouvez chercher dans les archives, il n'y a jamais eu d'équivalent, même en cumulant les vingt dernières années de revalorisation salariale ! On peut toujours faire mieux, madame la députée : j'attends de voir ce que vous proposerez.

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. Merci, monsieur le ministre.

M. Erwan Balanant. Ah, elle a dit merci !

Mme Sylvie Bouchet Bellecourt. J'espère que ces mesures prendront effet rapidement, mais il faut aussi penser aux infirmiers des catégories A et B : vous ne m'avez pas répondu à leur sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Bouchet Bellecourt](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4080

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 juin 2021](#)